

Renaturation de l'Ardon Commune de Vaucelles-et-Beffecourt

Compte-rendu de la réunion de chantier 10 septembre 2019

Lieu :	Départementale D65, 02000 Vaucelles-et-Beffecourt
--------	---

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprises :
Syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette	Union des Syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques	Lot 1 : FORETS & PAYSAGES Lot 2 : FORETS & PAYSAGES

Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Excusé
LEBEL Béatrice	Présidente du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette	V	
LEBASTARD Jean-Luc	Vice-Président du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette	V	
FRAISE Mathieu	Maire de la commune de Vaucelles-et-Beffecourt		V
GUILLEZ Arnaud	Entreprise Forêts & Paysages	V	
LAURENT Sébastien	Entreprise Forêts & Paysages	V	
APPLINCOURT David	Entreprise Forêts & Paysages	V	
FALCONNET Madisone	Agence de l'eau Seine-Normandie		V
ALAVOINE Jean-François	Agence Française pour la Biodiversité		V
MOIRE Pascal	Agence Française pour la Biodiversité		V
FELZINGER Guillaume	Agence Française pour la Biodiversité		V
TUAUX Sophie	Agence Française pour la Biodiversité		V
FRIMIN David	Conservatoire d'espaces Naturels de Picardie		V
TETU Christopher	Technicien du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette		V
PERDEREAU Pascal	Technicien du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette	V	
PACAUD Geoffrey	Union des syndicats de rivières		V
LARGET Jonathan	Union des syndicats de rivières	V	
GOETGHEBEUR Clément	Union des syndicats de rivières		V

Cette réunion concerne les travaux de renaturation de l'Ardon entrepris par le syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette sur la commune de Vaucelles-et-Beffecourt. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise FORETS & PAYSAGES (59) pour le Lot 1 (renaturation de l'Ardon) et pour le lot 2 (mise en défens : clôtures et abreuvoirs).

RAPPEL :

En ouverture de réunion, un rappel a été effectué auprès de l'entreprise, afin que cette dernière prenne en compte les différentes remarques formulées lors de la dernière réunion de chantier.

De fait, l'entreprise s'engage à :

- ensemençer les talus dans les 48h (délai de livraison de l'ensemencement),
- supprimer les déchets plastiques et les rémanents (gros débris) présents sur les berges (en fin de chantier) en rive droite et en rive gauche du nouveau tracé,
- reprendre les talus avec une quantité importante de rémanents,
- augmenter le nombre de souches au sein du nouveau lit,
- supprimer totalement l'ancien batardeau en argile.



Talus à reprendre
(présence importante de rémanents)



Batardeau en argile à supprimer

AVANCEMENT DE L'ENTREPRISE :

Les travaux de terrassements ont débuté semaine 34 et se poursuivent dans de bonnes conditions météorologiques.

A ce jour, environ 650 ml de lit a été terrassé sur les 840 ml compris dans cette 1^{ère} tranche de travaux. Conformément au CCTP, l'entreprise veille à conserver la végétation rivulaire et à diversifier le fond du lit, afin de diversifier les écoulements et les habitats.

Le nouveau tracé présente désormais un lit mineur sinueux et un gabarit adapté aux périodes d'étiages.

Le terrassement du nouveau lit de l'Ardon devrait s'achever dans les 24 à 48h.



650 ml de lit terrassé sur les 840 ml

A REALISER PAR L'ENTREPRISE :

- **Gestion des rus**

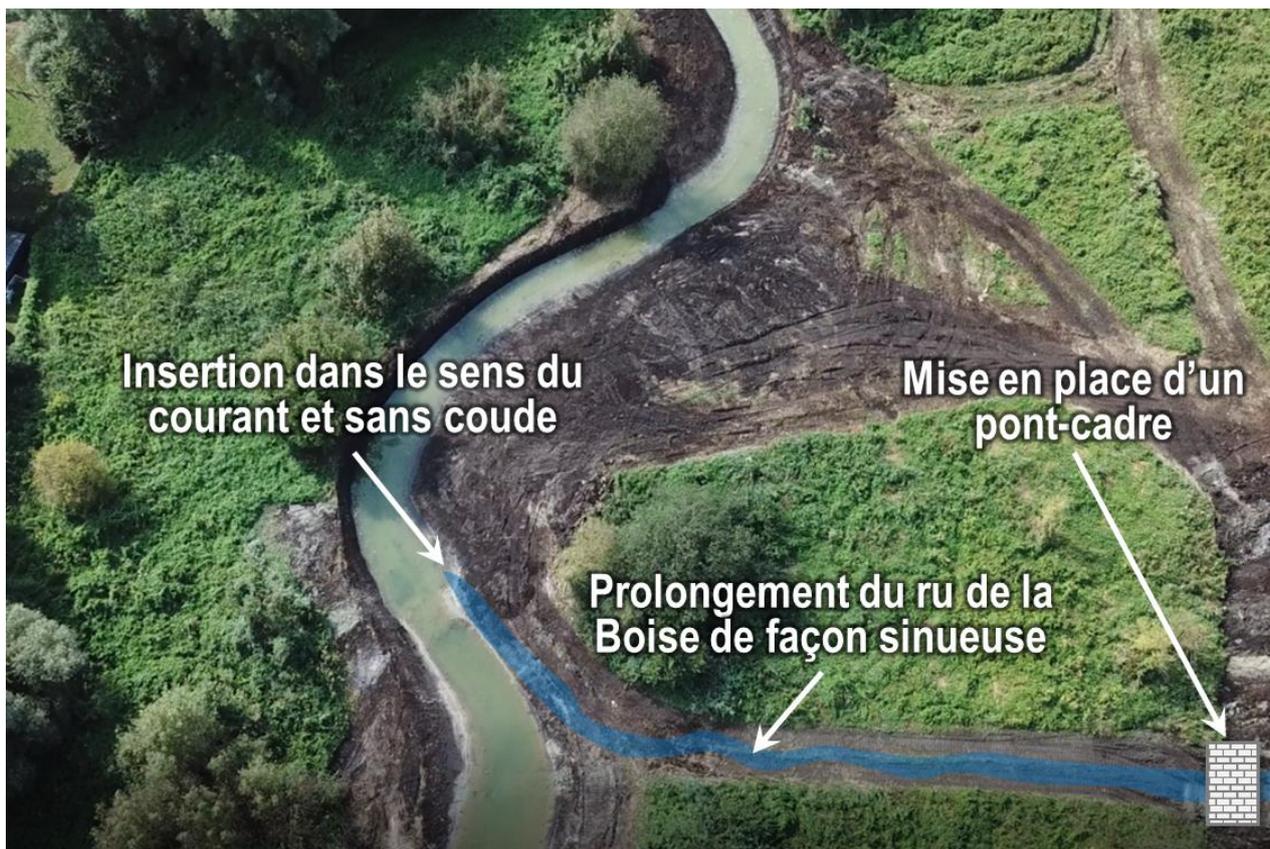
Les exutoires des différents rus (ru de la Boise en rive droite et ru de la Maladrie en rive gauche) seront prolongés et/ou aménagés de sorte à assurer leur connexion avec le nouveau tracé de l'Ardon. Le ru de la Maladrie est actuellement perché. Celui-ci devra donc être prolongé en forme de méandre, afin de rattraper la pente jusqu'au nouveau tracé de l'Ardon, conformément au photomontage ci-dessous et au piquetage réalisé sur place. Le ru de la Boise sera prolongé de façon sinueuse jusqu'au nouveau tracé de l'Ardon, conformément au photomontage ci-dessous et au piquetage réalisé sur place. De plus, les connexions devront s'effectuer dans le sens du courant.



Ru de la Maladrie actuellement perché



Prolongement à réaliser pour le ru de la Maladrie



Connexion du ru de la Boise au nouveau tracé de l'Ardon

- **Aménagement d'un pont-cadre**

Pour des raisons d'entretien et d'accès à la parcelle, le projet intègre la mise en place d'un pont-cadre autocurant (composé de 3 éléments dont les dimensions sont L : 180 cm, l : 150 cm et h : 120 cm) et un reprofilage des berges. Le pont-cadre en béton armé sera profondément ancré dans le lit du ru de la Boise afin de ne générer aucun obstacle aux écoulements et à la migration piscicole.

Lors de cette réunion de chantier, seule la localisation du pont-cadre a été évoquée, mais aucun piquetage n'a été réalisé, celui-ci sera réalisé lors d'une prochaine réunion de chantier.

- **Aménagement d'une passerelle piétonne en bois**

Pour des raisons d'entretien et d'accès à la parcelle, le projet intègre la mise en place d'une passerelle piétonne en bois, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Largeur : 1.5 m ;
- Longueur : 5 ml ;
- Charge d'exploitation : 450kg/m² ;
- Garde-Corps normalisé NF-P01-012.

Lors de cette réunion de chantier, le piquetage de la passerelle a été réalisé.

Pour des raisons pratiques et de mise en place de la passerelle, l'entreprise devra déplacer le mirador actuel avec précaution pour ne pas l'abimer davantage. De plus, le haut de culée devra être installé au niveau du terrain naturel.



Emplacement de la passerelle piétonne en bois



Mirador à déplacer

- **Aménagement de deux mares pour les amphibiens**

Afin de favoriser et restaurer la biodiversité du site, l'entreprise devra réaliser 2 dépressions en rive droite du nouveau tracé de l'Ardon, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Surface : 100 m² ;
- Profondeur : 1 m à 1.5 m ;
- Pente des berges : 2/1 à 3/1 ;
- Contour : irrégulier.

Le piquetage de ces 2 mares sera réalisé le jeudi 12 septembre 2019 en présence du conservatoire d'espaces naturels de Picardie.

- **Busage temporaire**

L'entreprise installera un busage temporaire sur le nouveau tracé de l'Ardon, afin de garantir le bon écoulement des eaux et le passage des engins pour le bon déroulement du chantier.



Emplacement du busage temporaire

Pour rappel :

Les autres aménagements (clôtures, abreuvoirs et pont dalot) seront piquetés ultérieurement avec les personnes concernées : éleveur bovin, commune de Vaucelles,

Une fois le nouveau lit de l'Ardon créé, la mise en eau se fera progressivement en 3 fois (3 jours) afin de limiter le départ de matières fines, conformément aux recommandations de l'AFB. L'entreprise devra fournir une note détaillée à ce sujet.

Parallèlement, une pêche de sauvegarde à l'électricité pourra être envisagée dans le lit actuel de l'Ardon afin de prélever un maximum de poissons restés bloqués dans d'éventuelles poches d'eau. La Fédération de pêche de l'Aisne sera avertie le plus tôt possible afin de caler conjointement cette pêche de sauvegarde.

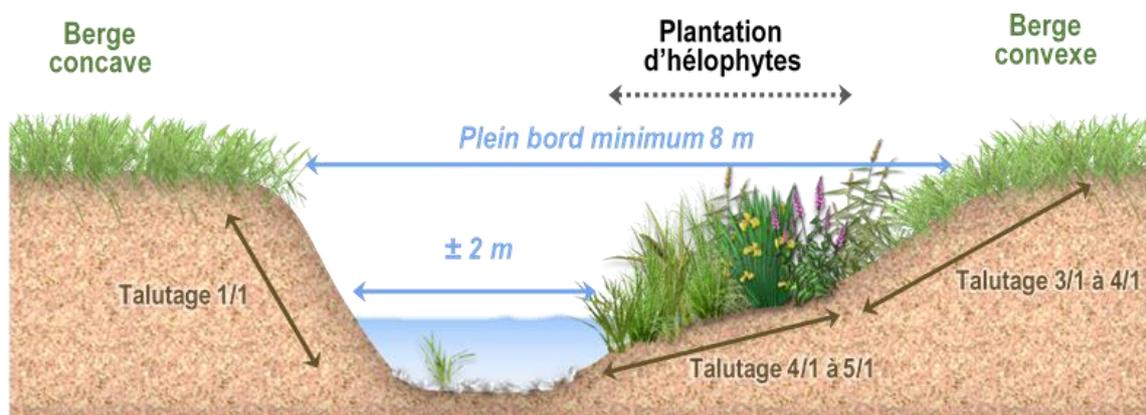
A REALISER PAR L'ENTREPRISE :

Les travaux de terrassements sont à poursuivre vers l'aval conformément au CCTP et selon les prescriptions suivantes :

La largeur du lit en base est d'environ 2m et la largeur du lit de plein bord est de 8m minimum.

La pente des talus est variable en fonction des secteurs (rectiligne ou méandre).

En zone de méandre, la pente du talus sera de 1/1 en partie concave et de 3 à 5/1 en partie convexe avec une rupture de pente passant d'une pente très douce (4 à 5/1) à douce (3 à 4/1), afin de permettre une meilleure implantation des hélophytes en pied de berge, conformément aux schémas ci-dessous :



Profil en travers type du nouveau lit à créer en zone de méandre (schéma)

En secteur plus rectiligne, l'entreprise veillera à créer des berges en pente douce (2 à 3/1) au niveau des 2 rives.

L'entreprise veillera à conserver un maximum d'arbres et souches stables en haut de berges.

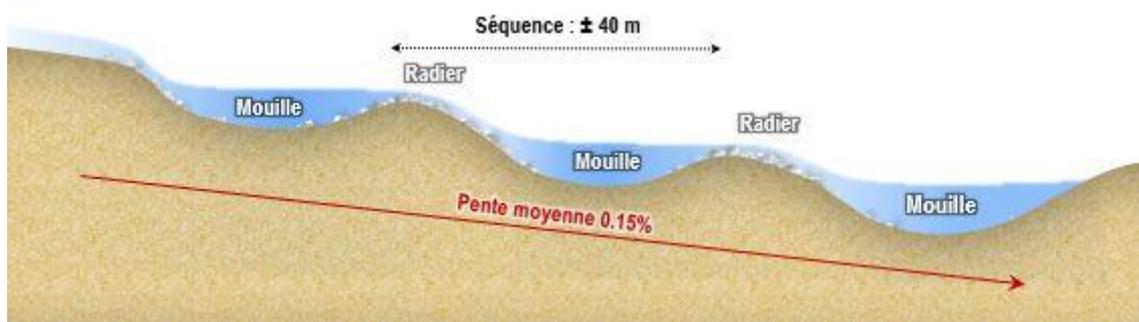
Afin de diversifier les écoulements et les habitats, des souches seront également installées en pied de berge.

La hauteur moyenne des berges est d'1,50 m et pourra varier de 20 à 30 cm en fonction des secteurs, comme notamment pour permettre le débordement dans les zones de roselières en cas de montée des eaux.



Schéma type de l'hydromorphologie du nouveau lit

Le profil en long du nouveau lit devra respecter une pente moyenne de 0.15 % en alternant des zones de pente plus douce et d'autres de pente plus marquée : séquence radier – mouiller environ 40 m.



Profil en long du nouveau lit

L'entreprise veillera à créer un lit et des berges à l'aspect naturel et aux courbes bien arrondies sans forme anguleuse.

Un ensemencement rustique des talus sera réalisé de façon progressive, après validation du tracé et des sections par le maître d'œuvre. L'entreprise veillera à conserver les coupons des sacs d'ensemencement. La composition du mélange grainier est fonction des caractéristiques des berges. La préconisation est détaillée dans les tableaux ci-dessous :

Mélange grainier - bas de berge	Proportion
Fétuque élevée - <i>Festuca arundinacea</i>	40%
Fétuque demi-traçante - <i>Festuca rubra tricophylla</i>	20%
Baldingère - <i>Phalaris arundinacea</i>	30%
Agrostide vulgaire - <i>Agrostis capillaris</i>	5%
Pâturin commun - <i>Poa trivialis</i>	5%

Mélange grainier - berge ombragée	Proportion
Fétuque rouge - <i>Festuca rubra</i>	30%
Fétuque demi-traçante - <i>Festuca rubra tricophylla</i>	20%
Fétuque élevée - <i>Festuca arundinacea</i>	30%
Agrostide vulgaire - <i>Agrostis capillaris</i>	10%
Pâturin commun - <i>Poa trivialis</i>	10%

Mélange grainier - berge ensoleillée	Proportion
Fétuque rouge - <i>Festuca rubra</i>	10%
Fétuque demi-traçante - <i>Festuca rubra tricophylla</i>	30%
Fétuque élevée - <i>Festuca arundinacea</i>	30%
Ray grass - <i>Lolium perenne</i>	20%
Pâturin commun - <i>Poa trivialis</i>	10%

De plus, un nettoyage du haut de berge devra être réalisé par l'entreprise.

REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Le chantier aura une durée prévisionnelle de 3,5 mois.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le projet de renaturation de l'Ardon, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
 - Sébastien LAURENT – Entreprise Forêts & Paysages 07.76.01.80.28
 - Jonathan LARGET / Geoffrey PACAUD – Union des syndicats 03.23.20.36.74
 - Christopher TETU – technicien du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette : 06.82.13.55.14

COUT ET FINANCEMENT

Le coût des travaux de la tranche 1 est de **134 266,00 € H.T**, répartis de la façon suivante :

- **Lot 1** (renaturation de cours d'eau) : **124 661,00 € H.T**
- **Lot 2** (mise en défens de cours d'eau) : **9 605,00 € H.T**

La réalisation de ces travaux est possible grâce au soutien financier à hauteur de 80% de l'Agence de l'eau Seine Normandie.



Les 20 % restant sont financés par le syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette.

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

La prochaine réunion est prévue le **mardi 17 septembre à 9H00**, directement sur le site des travaux à Vaucelles et Beffecourt.

Le service technique,

